



INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

Avenue du Tremblay - PARIS 12^{ème}

COMPTÉ FINANCIER 1950

R A P P O R T du D I R E C T E U R

Conformément aux dispositions réglementaires, j'ai l'honneur de vous apporter, en complément du rapport de M. l'Intendant, les précisions suivantes :

L'essentiel, pourtant, vous l'avez entendu de sa bouche: notre exercice 1950 se solde par un boni de Fcs: 572.608,-

Quant aux commentaires que j'ai à vous soumettre, je me bornerai à vous redire ce que j'ai déjà exposé au Conseil lors de ses dernières séances :

1°.- Il est devenu indispensable et urgent que l'I.N.S. soit, sans plus tarder, doté d'un statut inspiré des textes qui régissent les autres Instituts Nationaux, c'est-à-dire que ne lui soit plus imposée la structure administrative des Lycées, Ecoles Normales ou autres Etablissements scolaires, laquelle ne satisfait pas aux nécessités de sa mission.-

2°.- Il est toujours aussi désirable que les personnels permanents d'enseignement de l'I.N.S. soient pourvus de titres, d'indices et de traitements en rapport avec les fonctions d'éducateurs spécialisés qu'ils exercent.-

3°.- Nous continuons de penser qu'il est souhaitable que l'I.N.S. soit dirigé par ses fonctionnaires responsables, c'est-à-dire qu'il soit doté de son budget propre - comme les autres Instituts Nationaux - et qu'il établisse le calendrier de ses activités comme le programme de ses travaux, dans le cadre de son budget, comme dans la stricte observance des directives du Ministre, du Directeur Général et de son Conseil d'Administration.-

4°.- Il est toujours désirable que soient reconsidérés sans doute le mode de recrutement, mais surtout les modalités d'utilisation, de contrôle et de rémunération de l'ensemble des agents contractuels, notamment des moniteurs nationaux.-

5°.- M. le Secrétaire d'Etat a bien voulu, il y a quelque temps, annoncer à MM. les Membres des Commissions de l'Education Nationale, de la Chambre des Députés et du Conseil de la République, que les travaux toujours en cours au Camp de St-Maur seraient terminés pour la prochaine rentrée scolaire.- M. le Secrétaire d'Etat a invité MM. les Membres du Parlement à venir, le 1er octobre 1951, consacrer cette inauguration de

/.....



de notre notre Etablissement ainsi que celle de l'E.N.S.E.P.-
Nous ne pouvons, ici, qu'enregistrer respectueusement cette promesse
et ces heureuses prévisions avec le plus vif espoir de les voir
réalisées à l'échéance fixée.-

o o o

Quant au point de vue comptable, je constate l'exactitude
et la régularité des comptes, recettes et dépenses, qui viennent de
vous être soumis par M. l'Intendant.-

Je confirme le total des restes à recouvrer à la fin de
l'exercice, soit : 4.722.456 Fcs.

dont : 1.486.313 Fcs au titre des traitements
2.658.996 Fcs au titre " Matériel "
42.347 Fcs au titre "Recettes sur les Fédérations"
28.000 Fcs au titre " Recettes ordinaires"
506.800 Fcs au titre "Crédits extraordinaires"

ainsi que le total des restes à payer aux fournisseurs divers, soit:
3.824.657 Fcs.- J'ajoute qu'à ce jour, les créances énumérées
ci-dessus ont bien été encaissées et que les dettes ont été réglées
par nos soins comptables.-

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,
je dois vous fournir les prix de revient journaliers suivants :

Dépenses journalière de nourriture : Elle fut, en 1950, de
238 Fcs 06 contre 230 Fcs 98 en 1949, le total de journées d'internes
étant en 1950 de 33.806.-

Prix de revient total d'une journée : Il fut, en 1950, de 2.624 Fcs
contre 2.856 Fcs en 1949, soit en diminution sensible et compte non
tenu du nombre de journées d'externes (49.778 en 1950).-

Ce chiffre, considérable, appelle quelques commentaires
explicatifs. S'il est aussi élevé, c'est que notre établissement
joue, de plus en plus, auprès de la Direction Générale, le rôle
d'unité cadre et a de ce fait de lourdes charges en traitement et
frais de déplacements de personnels titulaires ou contractuels qui
ne figurent sur nos contrôles que pour ordre.-

Cette considération - si valable qu'elle soit à vos yeux,
Messieurs, j'en suis sûr - ne nous met pas cependant absolument à
l'abri des observations des suprêmes autorités de contrôle.- Tant
que nous demeurerons soumis aux principes de la Réglementation
financière des Lycées et Collèges, il en sera ainsi et notre prix
de journée APPARENT sera maintenu, par nécessité comptable, à un taux
qui serait évidemment exorbitant s'il correspondait à la réalité.-

J'insiste donc sur le voeu que j'exposais précédemment:
ou que l'I.N.S. soit déchargé du service des traitements (et des
frais de mission) des personnels (contractuels notamment) qui ne
sont pas effectivement en service dans ses cadres, ou bien que notre
établissement soit doté d'un statut propre prévoyant des modalités
de gestion convenant à ses obligations.-

/.....



- 3 -

Enfin, je voudrais vous dire quelle satisfaction me donne et quels services me rend le personnel que j'ai l'honneur de diriger.-

C'est pas ici, dans ce rapport de compte financier qu'il m'est permis de souligner la qualité et le dévouement de mes collaborateurs directs, ni la valeur et l'ardeur de notre corps enseignant. Mais c'est une occasion, qu'il m'est bien agréable de saisir, pour décerner à notre Econome, M. VIVES, à son adjoint, M. HELIAS, et à leur personnel, les félicitations qu'ils méritent.-

Paris, le

Le Directeur,

Dr JACQUET.-